



DOSSIER D'INSCRIPTION

PIECES A FOURNIR

ATTENTION ! L'inscription ne sera prise en compte qu'après remise du **dossier COMPLET** au secrétariat de Zef Musik ainsi que les paiements suivants :

- La cotisation pour l'adhésion à l'association Zef Musik (non remboursable)
- Les frais de dossier/droits d'inscription (non remboursables)
- Le règlement de la cotisation (via chèque ou prélèvement SEPA – cf formulaire joint)

Je souhaite recevoir une facture pour mon CE : OUI / NON (rayer la mention inutile)

ELEVE (1 fiche par élève)

Nom Prénom

Date de naissance : __/__/__

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone Domicile : __/__/__/__ Portable élève : __/__/__/__

Portable mère : __/__/__/__ Portable père : __/__/__/__

E-mail (du responsable si l'adhérent est mineur) :@.....

Ou@.....

Attention ! la communication se fera essentiellement par mail

Personne(s) à contacter en cas d'urgence (autre que les parents) :

1 Tel : __/__/__/__

2 Tel : __/__/__/__



COURS DE L'ELEVE

LES COURS ZEF MUSIK				
	Instrument / activité (1)	Pratique individuelle (1)	Pratique collective (1)	Niveau à renseigner (débutant/intermédiaire/avancé...)
Trompette				
Saxophone				
Clarinette				
Trombone				
Euphonium - Tuba				
Chant				

(1) cocher la ou les case(s) correspondante(s) à vos choix

RÈGLEMENT

Toute année commencée est due entièrement sauf en cas de force majeure justifiée (déménagement et maladie). Article 2.2 du Règlement Intérieur.

1/ Adhésion : Montant =€ chèque ou espèces

n°Banque.....

2/ Frais de dossier Montant =€ chèque ou espèces

n°Banque.....

3/ Cotisation (3 moyens de paiement) (rayer les mentions inutiles) :

- Comptant : montant :€ Espèces
ou Chèque n°..... Banque
- ou Prélèvement bancaire (cf formulaire SEPA joint)
- En 12 fois par Prélèvement bancaire de septembre à septembre avec 1,50 € de frais.

Remplir le mandat de prélèvement ci-joint et fournir un R.I.B. au format SEPA



TARIFS

FRAIS D'ADHESION ET DE DOSSIER		
Adhésion annuelle à l'association Zef Musik	Moins de 10 ans	10,00
	De 11 à 18 ans	15,00
	Majeurs	20,00
Frais de dossier/d'inscription annuels	Tous	10,00

TARIFS DES COURS ZEF MUSIK (en €)					
		Tarifs		Tarifs dégressifs (1)	
// Pour les paiements comptants, contactez ZefMusik		Trimestriel	Prélèvement mensuel	Trimestriel	Prélèvement mensuel
			12 mois		12 mois
Cours individuel INSTRUMENT (séance de 30 min)	normal	250	62,50	225	56,25
	avec horaires aménagés et flexibles	267	66,50	240	60,00
Cours collectif INSTRUMENT (séance de 1h30)		84	20,80		
Cours individuel + collectif INSTRUMENT	normal	267	66,50		
	avec horaires aménagés et flexibles	284	70,80		
Cours individuel CHANT (séance de 40 min)		300	75,00		

(1) tarifs dégressifs -10% à partir de 2 personnes de la même famille ou pour la pratique d'un 2^e instrument

(1) tarifs dégressifs -10% à partir de 2 personnes de la même famille ou pour la pratique d'un 2^e instrument

Fait à :, le /.... /....

Signature du représentant légal (pour les mineurs) ou de l'élève (si majeur) :
(Signature précédée de la mention "Lu et approuvé")



AUTORISATION D'UTILISATION DU DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e), Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone : __/__/__/__/__

E-mail :@.....

Représentant(e) légal(e) de (si l'élève est mineur) : Nom et prénom de l'enfant :

.....

Autorise l'École de musique Zef Musik à capturer et utiliser des images (photographies et/ou vidéos) me représentant / représentant mon enfant dans le cadre des activités de l'école.

Ces images pourront être utilisées pour :

- La communication interne et externe de l'association,
- Le site internet et les réseaux sociaux de Zef Musik,
- Des supports de promotion (affiches, flyers, programmes, presse locale, etc.),
- Toute autre utilisation ayant pour but la promotion de l'école de musique.

Cette autorisation est valable pour la durée de l'année scolaire en cours et sera renouvelée chaque année par défaut, sauf opposition de ma part.

Je reconnais avoir pris connaissance que cette autorisation est consentie à titre gratuit et que je peux, à tout moment, demander le retrait des images me concernant ou concernant mon enfant par simple demande écrite adressée à Zef Musik.

Fait à :, le / /

Signature du représentant légal (pour les mineurs) ou de l'élève (si majeur) :
(Signature précédée de la mention "Lu et approuvé")



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION « Zef Musik »

Préambule

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser certains points non détaillés dans les statuts de l'association "Zef Musik". Il s'applique à tous les membres de l'association et aux participants aux activités proposées par l'école de musique.

Article 1 : Adhésion et cotisation

1.1 Conditions d'adhésion

Tout membre souhaitant adhérer à l'association doit remplir un bulletin d'adhésion et s'acquitter de la cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale.

1.2 Cotisation

Le montant de la cotisation est révisé chaque année lors de l'assemblée générale ordinaire. La cotisation est exigible au moment de l'adhésion ou de son renouvellement.

Article 2 : Inscription aux cours

2.1 Modalités d'inscription

Les inscriptions aux cours sont ouvertes en début d'année scolaire. Les places étant limitées, elles sont attribuées par ordre d'inscription, en fonction des disponibilités.

2.2 Engagement

L'inscription à un cours engage l'élève pour l'année scolaire entière. Toute annulation doit être justifiée par écrit et sera examinée par le conseil d'administration. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement en cours d'année, sauf en cas de force majeure.

Article 3 : Organisation des cours

3.1 Horaires et lieux des cours

Les cours se déroulent selon un planning établi en début d'année et communiqué aux élèves. Ils ont lieu au centre René Fortin à Bohars.

3.2 Assiduité et ponctualité

Les élèves sont tenus d'assister régulièrement aux cours et de respecter les horaires. Tout retard ou absence doit être signalé au professeur concerné.

3.3 Matériel. Chaque élève est responsable de son instrument et de son matériel personnel.

Article 4 : Règles de conduite

4.1 Respect des personnes

Les élèves, professeurs, membres et parents doivent adopter un comportement respectueux envers les autres. Toute forme de violence, de harcèlement ou de discrimination est strictement interdite.



4.2 Respect des locaux

Les locaux et le matériel mis à disposition doivent être utilisés avec soin. Toute dégradation volontaire sera facturée à la personne responsable ou à ses représentants légaux.

4.3 Hygiène et sécurité

Les élèves sont tenus de respecter les règles d'hygiène et de sécurité. Les consignes spécifiques seront affichées dans les locaux et devront être suivies scrupuleusement.

Article 5 : Activités et événements

5.1 Participation aux événements

L'association organise des concerts, masterclass, et autres événements musicaux. La participation des élèves est encouragée. Pour certaines manifestations, une participation financière peut être demandée.

5.2 Répétitions

Des répétitions pourront être organisées en vue des concerts. Les élèves concernés devront y participer assidûment.

Article 6 : Assemblées générales

6.1 Convocation

Les membres de l'association sont convoqués aux assemblées générales conformément aux statuts.

6.2 Droit de vote

Chaque membre à jour de sa cotisation dispose d'une voix lors des votes.

Article 7 : Modification du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur peut être modifié par le conseil d'administration. Toute modification doit être ratifiée par l'assemblée générale.

Article 8 : Application du règlement intérieur

Le règlement intérieur est applicable dès son adoption par le conseil d'administration et sa ratification par l'assemblée générale. Chaque membre de l'association et chaque participant aux activités de l'école de musique en reçoit une copie et s'engage à en respecter les dispositions.

À

Le /.... /....

Signature précédée de la mention « lu & approuvé »



Référence unique du mandat		MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA	
(1) ZEF2025-		(1) à compléter par le secrétariat de ZEF MUSIK	
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) ZEF MUSIK ECOLE DE MUSIQUE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de ZEF MUSIK ECOLE DE MUSIQUE. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. <i>Veillez compléter les champs marqués *</i>			
Votre Nom	*		
Votre adresse	Nom / Prénoms du débiteur * Numéro et nom de la rue * Code Postal Ville * Pays *		
Les coordonnées de votre compte	* Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number) Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)		
Nom du créancier	ZEF MUSIK ECOLE DE MUSIQUE Nom du créancier FR18ZZZ8A84C04 Identifiant créancier SEPA 10 rue René Kerviler Numéro et nom de la rue 29200 BREST Code Postal Ville France Pays		
Type de Paiement	* Paiement récurrent / répétitif ☐ Paiement ponctuel ☐		
Signé à	* Lieu Date		
Signature(s)	*Veillez signer ici		
Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque			